



# COMPRENDRE LES COMPTES PUBLICS

## Les comptes publics dressent le tableau des dépenses engagées par le gouvernement.

Ils :

- comparent les dépenses réelles aux dépenses planifiées
- mettent en évidence les résultats des activités, la situation financière et les flux de trésorerie, en les accompagnant de remarques détaillées
- incluent des renseignements précis en provenance de chaque service, organisme et entité déclarante du gouvernement
- sont contrôlés par le vérificateur général au regard des normes comptables canadiennes pour le secteur public

**Qui les publie?** Le gouvernement (avec l'appui des hauts représentants du secteur public chargés de les préparer)

**Qui les vérifie?** Le vérificateur général (qui exprime son opinion et peut formuler des commentaires)

### L'opinion du vérificateur général sur les comptes publics peut être :

- **Non modifiée ou sans réserve** : les comptes publics sont conformes aux normes.
- **Avec réserve** : une partie des états figurant dans les comptes publics n'est pas conforme aux normes comptables.
- **Défavorable** : les comptes publics comportent une anomalie et ne sont pas conformes aux normes comptables.

Le rapport du vérificateur général peut également formuler une impossibilité d'exprimer une opinion en raison d'un trop grand nombre de renseignements manquants, incomplets ou non conformes.

### Conseils de lecture des comptes publics

1. Consultez les comptes publics et les grandes rubriques du rapport du vérificateur général.
2. Comparez les résultats par rapport au budget.
3. Prévoyez la tenue d'audiences peu de temps après leur publication.
4. Demandez la clarification de tout problème soulevé par le vérificateur général.
5. Obtenez des réponses auprès du contrôleur et/ou d'autres représentants.
6. Lors de l'audience, écoutez les réponses à vos questions et déterminez si elles vous donnent satisfaction. Si ce n'est pas le cas, poursuivez l'interrogatoire.
7. Gardez une vision d'ensemble des répercussions sur l'administration publique.





# COMPRENDRE LES COMPTES PUBLICS

## Les comptes publics comportent également :

Une **analyse des états financiers**, c'est-à-dire une explication de la performance passée du gouvernement, de sa situation financière actuelle et de ses perspectives sur le plan de la gestion.

Une **note de gestion** rédigée par les auditeurs, qui stipule les modifications recommandées pour améliorer les contrôles internes.

## Définitions utiles

- Budget consolidé : ensemble des recettes et des dépenses
- Budget de fonctionnement : recettes et dépenses annuelles dans le cadre des programmes
- Budget d'immobilisations : évaluation de l'amortissement des dépenses dans le cadre de grands projets
- Dette : somme due
- Taux d'actualisation : taux servant à déterminer la valeur actuelle du passif à long terme
- Recettes : revenus perçus (taxes, honoraires, droits d'auteur, etc.)
- Déficit : montant des dépenses supérieur aux recettes
- Excédent : montant des recettes supérieur aux dépenses
- Passif : dette
- Dette publique nette : différence entre les actifs financiers et le passif

## Pour nous joindre :

100-1505, avenue Laperriere  
Ottawa (Ontario)  
K1Z 7T1 Canada

Tél. : 613-241-6713  
[oversight@caaf-fcar.ca](mailto:oversight@caaf-fcar.ca)

## Ressources complémentaires :

[Conseils mettant en lumière de bonnes pratiques et des indications concrètes qui peuvent être facilement mises en œuvre](#)

[Exemples de réussite des CCP et de bonnes pratiques de surveillance en action](#)

